

Saint-Sébastien ; mais vous les récusez tous par une fin de non recevoir assez étrange.

« On a allégué, dites-vous, la découverte, sur l'espace qui s'étend du pont du Change à la rue Sainte-Catherine, et jusqu'au pied du coteau, de presque toutes les inscriptions en l'honneur des prêtres de l'autel, ou de leurs parents, ou de personnages qui avaient bien mérité de la Compagnie des trois Gaules. Mais bien loin qu'à mon avis la découverte de ces pierres entraîne, comme une conséquence forcée, la présence de l'autel au lieu qu'elles indiquent, elle me paraît, au contraire, devoir en exclure jusqu'à la possibilité. A l'autel de Rome et des Augustes, on voyait, nous l'apprenons de Strabon, les statues des soixante peuples personnifiés qui avaient concouru à l'élection ; on devait y voir, *nous croyons pouvoir à peu près l'affirmer*, les statues des divinités auxquelles l'autel était lui-même consacré..... mais y introduire aussi, sur le pied d'égalité avec les dieux du lieu, les statues ou les mentions honorifiques, non-seulement des prêtres, mais encore de leurs pères, de leurs oncles... ne serait-ce pas là une promiscuité en quelque sorte profanatoire ? »

Ce raisonnement ne me semble pas parfaitement juste. J'ai dit et prouvé dans mon livre (1), et vous le prouvez vous-même implicitement dans les lignes que je viens de transcrire, que les monuments honoraires des prêtres de l'autel, etc., étaient, non pas dans le temple, mais dans ses environs (2). Je ne vois point là de promiscuité profanatoire, et je persiste à

(1) *Le temple d'Auguste*, p. 29 et suivantes.

(2) Cela répondait par avance à la lettre que vient de faire insérer M. Martin-Daussigny dans la *Revue du Lyonnais*, d'avril 1864. M. Léon Rénier ne dit pas du tout dans l'article cité par M. Martin-Daussigny, que le temple d'Auguste fût sur la colline Saint-Sébastien ; mais bien qu'il n'en était pas éloigné.